

AES CHEMUNEX
Société Anonyme au capital de 2.362.341,89 euros
Siège social : Route de Dol
35270 COMBOURG
R.C.S. SAINT MALO 331 270 678

RAPPORT DE GESTION
du Conseil d'Administration
à l'Assemblée Générale Mixte

Exercice clos le 31 mars 2008

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Mixte afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 mars 2008 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports des Commissaires aux comptes et du rapport du Président sur le contrôle interne.

I – FAITS CARACTERISTIQUES

1) SITUATION DE LA SOCIETE DURANT L'EXERCICE ECOULE : Activité et résultats

Produits d'exploitation :

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008, le chiffre d'affaires a progressé et s'est élevé à une somme de 65.359.838 euros contre 63.671.384 euros l'exercice précédent, soit une variation de +2,65 %.

Hors chiffre d'affaires réalisé au titre de l'ESB (Encéphalite Spongiforme Bovine), cette croissance s'établit à +9,3 %.

Le poste « réactifs et consommables », en forte progression depuis de nombreuses années, poursuit cette tendance favorable avec une croissance de +15,4 %. La progression touche principalement la gamme AES (+17 %) mais également la gamme Chemunex (+9%). Cette évolution confirme la tendance d'une bonne tenue des marchés de l'analyse en France et à l'étranger.

Les produits de négoce ont progressé de manière conséquente sur l'exercice, suite à une réorganisation de la structure commerciale dédiée à cette gamme de produit. L'activité « négoce divers » a ainsi bénéficié d'une standardisation et d'une homogénéisation de ses gammes de produits permettant d'accroître le chiffre d'affaires de +0,8 M€.

Le négoce sous accord d'exclusivité a été particulièrement performant (certains produits ont vu leurs ventes progresser de 87 %).

Les ventes de logiciels diminuent légèrement sur l'exercice passant de 1.780 K€ au 31 mars 2007 à 1.554 K€ au 31 mars 2008. La mise sur le marché d'une nouvelle version du logiciel Labguard à partir de septembre 2008 devrait permettre de redynamiser cette activité.

Le poste « Automates », en progression l'exercice précédent, affiche sur cet exercice une diminution de 7 %. La baisse de l'activité concerne les ventes de produits de la gamme Chemunex, les ventes de produits de la gamme AES restant stables. En outre, le développement escompté des automates Chemunex et AES Laboratoire à l'export n'a pas eu lieu.

Le segment de l'ESB connaît un recul conséquent de son activité (-37%) du fait de l'allègement de la réglementation sanitaire (le dépistage de l'ESB s'effectue désormais à 36 mois au lieu de 24 mois antérieurement) et du contexte persistant de baisse des tarifs.

Les ventes de services et produits divers ont progressé de 25,2 %, notamment suite à une activité soutenue en matière de maintenance chez nos clients.

En termes de répartition des gammes de produits dans le chiffre d'affaires total, le poste « réactifs et consommables » représente 42,3 % du chiffre d'affaires contre 37,6 % l'année précédente, tandis que la part du chiffre d'affaires lié à l'ESB continue à décroître, passant de 15,2 % au 31 mars 2007 à 9,7 % au 31 mars 2008. Le poste des Automates / Logiciels s'établit à 19 % du chiffre d'affaires au 31 mars 2008 contre 21,1 % du chiffre d'affaires sur l'exercice précédent. Cette diminution est compensée par la hausse de la part de l'activité négoce (+1,5 points de contribution) et de l'activité services (+1,4 point de contribution).

En termes de répartition géographique du chiffre d'affaires, le chiffre d'affaires « Export » (comprenant les ventes au sein de l'Union Européenne) représente environ 31,9 % de notre activité globale.

En K€	Ann 31 mars 2008 (12 mois)	Ann 31 mars 2007 (12 mois)
Réactifs et consommables	27 636	23 942
Produits de négoce	13 603	12 317
Automates et logiciels	12 389	13 438
ESB	6 343	9 670
Services et produits divers	5 389	4 304
Total	65 360	63 671

En K€	Ann 31 mars 2008 (12 mois)	Ann 31 mars 2007 (12 mois)
France	44 538	44 219
Export	20 822	19 452
Total	65 360	63 671

Le poste « Autres produits », qui s'établit au 31 mars 2008 à 2.758.772 euros, comporte notamment l'immobilisation de nos dépenses de Recherche et Développement pour 2.584.562 euros contre 2.309.483 euros au 31 mars 2007, les reprises de provisions constituées l'exercice précédent pour 690.335 euros, des transferts de charge pour 202.648 euros et des produits divers de gestion courante pour 219.853 euros.

Compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, la marge brute au 31 mars 2008 s'établit à 35.597 K€ (54,4% du chiffre d'affaires) contre 33.006 K€ (51,8% du chiffre d'affaires) au 31 mars 2007. La progression en valeur de la marge brute provient donc de l'évolution à la hausse du chiffre d'affaires en volume, combinée à un niveau supérieur de marge brute moyenne. Le gain de 2,6 % du chiffre d'affaires s'explique par le poids du poste « réactifs et consommables » qui produit intrinsèquement des marges brutes moyennes supérieures aux autres gammes de produits.

Charges d'exploitation :

Les achats de marchandises (corrégés de la variation du stock de marchandises) s'établissent à 17.962.725 euros au 31 mars 2008, contre 21.421.718 euros au 31 mars 2007, ce qui représente une diminution de 16,15 %.

Pour leur part, les achats de matières premières (corrégés des variations de stock) s'élèvent à 10.842.126 euros au 31 mars 2008, contre 8.811.910 euros au 31 mars 2007, soit une progression de 23,04 %.

Les charges opérationnelles, correspondant aux autres charges d'exploitation, se sont élevées pour l'exercice à une somme de 29.429.493 euros contre 25.394.678 euros l'exercice précédent soit une progression de 15,8 %.

Les postes les plus significatifs sont :

- Le poste « autres achats et charges externes » qui s'est élevé à 12.237.186 euros contre 10.730.807 euros l'exercice précédent.

Corrigé des commissions sur ventes, le poste « autres achats et charges externes » s'élèverait à 10.018.151 euros contre 9.335.717 euros l'exercice précédent, soit une croissance de +7,3 %.

La société prend en charge des commissions à hauteur de 2.219.035 euros sur l'exercice contre 1.395.090 euros l'exercice précédent en rémunération des opérations de ventes de ses filiales allemande, anglaise et, depuis cet exercice, italienne.

L'intégration de la filiale italienne dans le système de commissionnement du groupe explique l'essentiel de la hausse des commissions.

Le poste « autres achats et charges externes » comprend également les prestations de services à destination des projets de recherche et développement. Il convient de noter ici que les dépenses de sous-traitance R&D pour 851.257 euros sur l'exercice contre 513.226 euros sur l'exercice précédent sont compensées par le poste « Autres produits » suite à leur immobilisation au bilan.

Corrigé des dépenses de sous-traitance R&D, le poste « autres achats et charges externes » passe de 9.166.894 euros contre 8.822.491 euros l'exercice précédent, soit une croissance de +3,9%.

Le poste « autres achats et charges externes » comprend également, pour les postes les plus significatifs, le coût des locations immobilières (674.851 euros) et les dépenses de voyages et déplacements (1.673.641 euros).

- Le poste « impôts, taxes et versements assimilés » s'élève à 1.042.372 euros contre 961.728 euros l'exercice précédent. Notamment, la taxe professionnelle s'établit à 471.695 euros.

- La masse salariale (les salaires et traitements, auxquels sont rajoutées les charges sociales) s'élève au 31 mars 2008 à 11.728.257 euros contre 10.225.668 euros au 31 mars 2007 pour un effectif salarié moyen qui est passé de 257 à 267 personnes.

Cette masse salariale est conforme aux investissements (recrutements) que la société avait décidé d'opérer en début d'exercice.

➤ Des dotations ont été comptabilisées au cours de l'exercice :

- dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles	665.612 euros
- dotations aux amortissements sur immobilisations corporelles	973.442 euros
- dotations aux dépréciations sur actif circulant	1.020.583 euros
- dotations aux provisions pour risques et charges	25.825 euros

Les dotations aux provisions sont en partie compensées par les reprises correspondantes comptabilisées en « Autres produits ».

➤ Le poste « Autres charges » qui s'élève à 1.736.216 euros représente essentiellement les redevances dues à la holding AES LABORATOIRE GROUPE pour 1.585.685 euros.

Il en ressort un résultat d'exploitation bénéficiaire de 9.884.263 euros contre un résultat bénéficiaire de 10.850.678 euros l'exercice précédent.

Le résultat financier s'établit à - 135.501 euros (contre - 471.009 euros l'exercice précédent) compte tenu notamment de charges financières d'un montant de 216.355 euros provenant essentiellement à des intérêts sur emprunts et des intérêts de comptes courants versés à la société mère, la société AES LABORATOIRE GROUPE.

Compte tenu d'un résultat exceptionnel négatif à hauteur de 160.469 euros au 31 mars 2008, d'un crédit d'impôt recherche à hauteur de 817.184 euros et en l'absence de participation des salariés aux résultats de la société, le résultat net comptable s'établit à 10.405.476 euros au 31 mars 2008 contre 10.378.749 euros au 31 mars 2007.

Il est par ailleurs rappelé que :

- par Conseil d'administration en date du 30 janvier 2007, les administrateurs ont autorisé une convention de trésorerie entre la société AES CHEMUNEX et la société AES LABORATOIRE GROUPE à compter du 1^{er} avril 2007.

- par Conseil d'administration en date du 4 juillet 2008, les administrateurs ont autorisé une convention entre la société AES CHEMUNEX et la société ADIAGENE permettant à la société AES CHEMUNEX de bénéficier de la part de la société ADIAGENE d'une remise forfaitaire annuelle à hauteur de 10% du chiffre d'affaires réalisé avec cette dernière, considérant les volumes commandés au cours de l'exercice.

2) EVENEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

➤ Par Conseils d'administration des 3 mai et 18 juin 2007, les administrateurs ont décidé d'autoriser la signature d'un acte de vente de terrains sis à COMBOURG, lieudit le BELLANGER, ainsi que la signature d'un acte de crédit bail au profit de la société BAIL ENTREPRISES (pour un montant maximum de 1.040.000 € HT). Les administrateurs ont également décidé d'autoriser le nantissement du contrat de crédit bail intervenu entre AES CHEMUNEX et BAIL ENTREPRISES.

La société a réceptionné en date du 18 juin 2007 un nouveau bâtiment sis à Combourg, 35270 ZA Moulin Madame, rue des Ruettes d'une surface de 2.105 m² à usage de fabrication des automates, de magasin et de bureaux. Le coût des travaux de 1.040 K€ a donc été financé par crédit-bail, suite à la cession par la société AES CHEMUNEX à la société BAIL ENTREPRISES des terrains y afférents.

- La société a acquis, en date du 28 juin 2007, en lien avec la société AES Chemunex Canada, les actifs incorporels portant sur la technologie PCR des sociétés WARNEX Diagnostique Inc. et WARNEX Recherche Inc. Cette nouvelle technologie lui permettra ainsi de développer les ventes de kits PCR auprès de l'industrie alimentaire.

3) PROGRES REALISES ET DIFFICULTES RENCONTREES

Au cours de l'exercice écoulé, nous n'avons pas rencontré de difficultés spécifiques autres que celles inhérentes à l'activité de la société.

4) EVOLUTION PREVISIBLE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Le potentiel de croissance du chiffre d'affaires global pour les années futures peut être estimé à + 5% annuel après prise en compte d'une poursuite de baisse de chiffre d'affaires sur le segment de l'ESB.

Le taux de croissance (hors ESB) de l'activité de microbiologie industrielle dite classique (AES Laboratoire) ainsi que celui de l'activité de microbiologie ultra-rapide et ultra-sensible (Chemunex) devraient être relativement voisins et se situer à environ + 10%.

La société AES Chemunex va poursuivre son programme de dépenses de R&D et entend mettre en œuvre les moyens nécessaires en matière commerciale, afin de soutenir la croissance programmée du chiffre d'affaires.

5) EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas relevé d'événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice, à l'exception de ce qui suit :

- La société a obtenu le renouvellement de la certification ISO 9001 version 2000 le 1^{er} mai 2008 pour une durée de trois années.
- Par conseil d'administration du 4 juillet 2008, les administrateurs ont décidé d'autoriser la signature d'un contrat de deux prêts professionnels avec la BCME en vue de l'extension des chambres froides situées à COMBOURG pour un montant de 335.000 € chacun.

6) ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La société a poursuivi au cours de l'exercice 2007/2008 ses activités de recherche et développement, en concentrant ses efforts sur l'amélioration des automates et logiciels et sur le développement de nouvelles applications et protocoles d'analyses (milieux de culture et réactifs), répondant en cela aux besoins exprimés directement par ses clients.

7) FACTEURS DE RISQUES

1° - Risques de change

Les principales sources d'approvisionnement d'AES CHEMUNEX sont en euros. Même si quelques approvisionnements peuvent être effectués dans une monnaie autre que l'euro, ceux-ci ne sont jugés significatifs et ne justifient pas la mise en œuvre d'une couverture de change appropriée.

2° - Risques technologiques

Les investissements en Recherche et Développement sont garantis par le dépôt des brevets et marques sur tout le territoire européen et dans divers pays en fonction des besoins de commercialisation (Etats-Unis,...) Les partenariats passés avec des sociétés ou organismes de recherche extérieurs à la société sont garantis par des contrats de partenariat souvent pluriannuels.

Des demandes de brevets ont également été déposées notamment auprès de l'Office Européen des brevets et dans certains pays comme le Japon ou les Etats-Unis.

S'agissant de demandes de brevets, des actions d'opposition en contestation pourraient être engagées. Même si la société AES CHEMUNEX est très vigilante sur le dépôt de brevets, aucune garantie n'existe que le droit de brevet prémunisse efficacement la société contre un détournement de technologie.

3° - Adaptation aux contraintes normatives

La société est certifiée ISO 9001 v2000. Les produits sont soumis aux réglementations de chaque pays, notamment pour les milieux de culture. Les normes Afnor auxquelles répondent les produits pour leur commercialisation en France, relativement bien acceptées en Europe, permettent de faciliter ou d'accélérer l'implantation de ces produits en Europe. Des investissements complémentaires en matière de validation et normalisation sont souvent nécessaires en vue d'une introduction des produits sur d'autres territoires, comme les Etats-Unis ou le Canada.

Il convient également de préciser que la compétitivité de la société AES CHEMUNEX dépend dans une large mesure de son aptitude à perfectionner les technologies existantes. C'est pour cela que la société attache une particulière importance au département recherche et développement afin d'une part de perfectionner les technologies et d'autre part de lancer de nouveaux produits.

4° - Risques clients/fournisseurs

La société cherche à diversifier son risque client par le nombre important de clients en portefeuille. Ainsi aucun client ne dépasse 5 % du chiffre d'affaires total.

Concernant la politique fournisseurs liée à l'activité de fabrication d'automates et de production de milieux de culture, la diversification des fournisseurs est constamment recherchée afin de limiter au maximum la dépendance vis-à-vis d'un ou de plusieurs fournisseurs.

Relativement au segment de l'ESB, l'exposition de la société au fournisseur Prionics est significativement moins élevée que par le passé, étant donné la régression constatée sur ce segment depuis quelques années.

L'équipe Assurance-Qualité de la société poursuit cependant une surveillance constante du fournisseur Prionics (audit qualité et sécurité réguliers) afin de limiter tout risque de non approvisionnement.

5° - Risques industriels

La société est certifiée ISO 9001 v2000 et s'attache à une démarche Qualité de haut niveau. Cette démarche est appuyée constamment par la Direction Générale.

Les productions et fabrications sur le site industriel de Combourg ne sont pas de nature, ni par l'utilisation des matières premières en question, ni par les process industriels exploités, à porter une atteinte significative à l'environnement, en cas de sinistre majeur.

6° - Evolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société

Conformément aux dispositions des articles L. 225-100 et L. 225-100-2 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après les éléments intervenus au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008 concernant l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société, notamment de sa situation d'endettement, au regard du volume et de la complexité des affaires.

Les disponibilités de la société augmentent de +220 K€ compte tenu :

- d'une capacité d'autofinancement de 12.120 K€ ;
- de la variation favorable du BFR de 2.877 K€ ;
- des investissements réalisés sur la période considérée pour environ 3.533 K€ ;
- de la mise en paiement du dividende décidé l'année passée pour 2 300 K€ ;
- de la variation du compte courant vis-à-vis de la société holding AES Laboratoire Groupe pour 8.808 K€ ;
- des mouvements d'emprunts auprès des établissements de crédits pour -136 K€.

Concernant la gestion des risques financiers, il est précisé que les activités opérationnelles et financières de la société l'exposent aux risques suivants :

- Risque de marché : la société est confrontée à un contexte persistant de baisse des prix unitaires des tests ESB, tout en compensant cet élément défavorable par la progression de ses volumes de ventes sur les autres familles de produits.
- Risque de liquidité : la gestion du risque de liquidité est assurée par le suivi de la trésorerie et la maîtrise de l'endettement.
- Risque de taux d'intérêt : aucun risque de taux d'intérêt n'est susceptible d'affecter la bonne marche de la société.

7° - Utilisation des instruments financiers

Il convient de préciser que la société AES CHEMUNEX n'utilise aucun engagement mettant en œuvre des instruments financiers complexes et qu'aucune couverture n'a été souscrite.

II - MENTIONS PARTICULIERES

1° - Charges somptuaires

Conformément aux dispositions de l'article 39-4 du Code Général des Impôts, il convient de préciser qu'une somme de 22.011 € a été comptabilisée. Cette somme correspond à la fraction des amortissements fiscalement non déductibles sur véhicules de tourisme.

2° - Options de souscriptions

Conformément à l'article L 225-184 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune option de souscription ou d'achat d'actions n'a été consentie ou levée au cours de l'exercice écoulé.

Il est rappelé la réalisation de l'opération de reconstitution des capitaux propres de la société (Chemunex, préalablement à sa fusion avec la société AES Laboratoire) réalisée le 25 février 2005 qui a eu pour effet d'affecter le nombre et le prix de souscription des actions comprises dans les options consenties, ceux-ci ayant été ajustés comme suit :

	Plan N°5	Plan N°6
Date d'assemblée	05/02/97	22/04/98
Date du conseil d'administration	30/10/97	17/12/98
Nombre total d'actions pouvant être souscrites	170.000	120.000
<i>Point de départ d'exercice des options</i>	30/10/00	17/12/01
Date d'expiration	30/10/07	17/12/08
Prix de souscription en euros avant ajustement	1,81€	1,01€
Nombre total d'actions pouvant être souscrites après ajustement	1	1
Prix de souscription en euros après ajustement	307.700 €	121.200 €

Tous les bénéficiaires de chacun des plans devant exercer tous ensemble leurs options pour souscrire à une seule action à chacun des prix visés ci-dessus.

3° - Possession de participations significatives dans le capital social :

	% en capital		% en droit de vote	
+ 1/20				
+ 1/10				
+ 3/20				
+ 1/5				
+ 1/4				
+ 1/3				
+ 1/2				
+ 2/3				
+ 19/20	AES GROUPE	LABORATOIRE	AES GROUPE	LABORATOIRE

Aucun actionnaire autre que AES Laboratoire Groupe ne nous a notifié une possession de participations significatives selon les termes de l'article L 233-7 du Code de commerce.

III – PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

1- COMPTES DE L'EXERCICE

Les comptes annuels qui vous sont présentés ont été arrêtés par le conseil. Ils vous sont présentés sous la forme de bilan et compte de résultat, complétés de leur annexe. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice clos le 31 mars 2008.

Il est précisé que le fonds de commerce représente, à hauteur de 779.348 euros, l'effet de la dissolution confusion en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil de la société SLEL avec la société AES LABORATOIRE et, à hauteur de 68.224 euros, l'effet de la dissolution confusion en application des dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil de la société SFRI DIAGNOSTICS avec la société AES LABORATOIRE.

Les estimations ayant été utilisées au cours de l'exercice ou de l'exercice précédent n'ont pas subi de modifications susceptibles d'entraîner un impact significatif sur les comptes arrêtés au 31 mars 2008.

A compter du 1^{er} avril 2004, la société AES CHEMUNEX a opté pour le régime de groupe prévu à l'article 223 A du CGI. En ce qui concerne la répartition de la charge d'impôts sur les sociétés du groupe, la méthode appliquée est celle de la neutralité.

Il est rappelé la liste des sociétés membres du groupe :

SOCIETE	QUALITE	TAUX DE DETENTION DE LA SOCIETE MERE
SAS SKIVA	Tête de groupe	
SA AES LABORATOIRE GROUPE	Membre de groupe	100 %
SA AES CHEMUNEX	Membre de groupe	99,58 %
SARL BIOLEASE	Membre de groupe	99,93 %
SARL AGRO BIO	Membre de groupe	100 %

2 – AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de 10.405.476,67 euros, auquel s'ajoute le montant du poste « report à nouveau » à savoir la somme de 200,65 euros, soit la somme totale de 10.405.677,32 euros, de la façon suivante :

BENEFICE	10.405.476,67 euros
Solde du poste « report à nouveau »	200,65 euros

TOTAL A AFFECTER	10.405.677,32 euros
------------------	---------------------

Affectation :

- la somme de	2.300.061,97 euros
à titre de distribution de dividendes	
- dotation d'une somme de	8.105.000,00 euros
au poste « autres réserves »,	
- le solde, soit la somme de.....	615,35 euros
au poste « report à nouveau ».....	
Total affecté	10.405.677,32 euros

Ainsi chacune des 429.516.708 actions recevrait un dividende de 0,005355 € qui serait mis en paiement à compter du 7 octobre 2008.

Sur le plan fiscal, ce dividende ouvre droit à un abattement de 40 % calculé sur la totalité de son montant, au profit des associés personnes physiques, soit un abattement de 0,002142 euros par action.

L'assemblée générale précise également qu'en application des dispositions de l'article 117 quater - I - 1 du CGI, les personnes physiques, fiscalement domiciliées en France qui bénéficient de revenus éligibles à l'abattement de 40%, peuvent opter pour leur assujettissement à un prélèvement libératoire au taux de 18 %, selon des modalités d'exercice qui vous sont présentées.

Enfin, que la distribution soit imposée au barème progressif de l'impôt sur le revenu ou au prélèvement libératoire, les contributions et prélèvement sociaux dus au titre de cette distribution font l'objet d'un paiement à la source en application des dispositions de l'article 136-7 du Code de la sécurité sociale. Le paiement à la source sera versé dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement de la distribution.

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres s'élèveraient à 25.261.521,03 €.

3 – MONTANT DES DIVIDENDES ET ABATTEMENT

Nous vous rappelons que pour les trois exercices précédents, les dividendes mis en distribution et l'abattement correspondant ont été les suivants :

Exercice clos le	Dividende global	Dividende par action	Abattement	Revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% (hors Bourse, sauf nominatif administré)	Revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% (hors Bourse, sauf nominatif administré)
31.03.07	2.300.061,97 €	0,005355 €	0,002142 €	3.117,7875 €	2.288.706,325 €
31.03.06	2.001.547,86 €	0,00466 €	0,001864 €	1.398,0140 €	1.991.666,3812 €
31.03.05	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT	NEANT

IV – ANNEXES AU RAPPORT

Sont annexés au présent rapport :

- conformément aux dispositions de l'article 148 du décret du 23 mars 1967 codifié à l'article R 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours de chacun des cinq derniers exercices ;

- conformément aux dispositions de l'article L.225-37 alinéa 6 du Code de commerce, le rapport du Président du Conseil d'administration sur les procédures de contrôle interne ;
- conformément aux dispositions de l'article L.225-100 du Code de commerce, les informations relatives aux délégations de compétence et de pouvoir, en cours de validité, accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, ainsi que sur l'usage fait au cours de l'exercice des délégations visées ci-avant.

V – CONVENTIONS REGLEMENTEES

Vos commissaires aux comptes vous informeront, le cas échéant, dans leur rapport d'éventuelles conventions entrant dans le champ d'application de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

VI – FILIALES ET PARTICIPATIONS

La société ne détient aucune filiale ou participation.

VII – JETONS DE PRESENCE

Aucun jeton de présence n'a été attribué au cours de l'exercice.

VIII - ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Mandat des administrateurs :

Les mandats des administrateurs se poursuivent normalement et aucun d'entre eux ne vient à expiration à l'issue de la prochaine assemblée générale.

Les mandats de Monsieur Alain LE ROCH, Monsieur Thierry LEJAY et Monsieur Frédéric SIMON ont été renouvelés pour une période de trois années lors de l'assemblée générale du 27 septembre 2007 soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2010,.

Durée du mandat des administrateurs :

Il est rappelé que la durée actuelle du mandat des administrateurs est de TROIS ANS, conformément à l'article 17 des statuts.

Liste des mandats et fonctions

Conformément aux dispositions de l'article L 225-120-1 du Code de Commerce, nous vous présentons la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercées dans toute société par chacun des mandataires sociaux en fonction pendant tout ou partie de l'exercice :

Mandataire social	Fonction exercée	Société
- M. Alain LE ROCH	Président Directeur Général Administrateur	AES CHEMUNEX
	Président Directeur Général Administrateur	AES LABORATOIRE GROUPE
	Président du conseil d'administration	AES LABORATOIRE ITALIA SRL
	Président du Conseil d'administration Administrateur	FC LORIENT BRETAGNE SUD (SASP)
	Représentant permanent de AES Laboratoire Groupe	ADIAGENE SA
	Gérant	SCT2A
	Président	LORIENT FOOTBALL DEVELOPPEMENT PROMOTION
	Gérant	T2MA SCI
	Gérant	SCI LES MEJEANS
	Gérant	ROBUSTA SARL
	Président	SKIVA SAS
	Président et Administrateur	AES CHEMUNEX CANADA Inc
	Gérant	SARL FCL DISTRIBUTION
	Gérant	SARL FCL FORMATION
- M. Frédéric SIMON	Administrateur	AES CHEMUNEX
- M. Thierry LEJAY	Administrateur	AES CHEMUNEX
	Administrateur	AES LABORATOIRE GROUPE

Administrateur	AES LABORATOIRE ITALIA SRL
Gérant	BIOLEASE SARL
Administrateur	AES CHEMUNEX LTD (UK)
Président Directeur Général	ADIAGENE SA
Administrateur	AES CHEMUNEX CANADA Inc

Mandat du Président

Monsieur Alain LE ROCH a été nommé Président du Conseil d'administration suite à un Conseil en date du 27 septembre 2007 pour la durée de son mandat de membre du conseil d'administration.

Mandat des Commissaires aux comptes :

Les mandats du commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant se poursuivent normalement et aucun ne vient à expiration lors de la présente assemblée.

La société PRICEWATERHOUSECOOPERS ENTREPRISES a été nommée en qualité de Commissaire aux comptes titulaire et Monsieur Bertrand DAVY, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant par assemblée générale du 30 août 2005 pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'an 2011 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2011.

La société 2 & 2 AUDIT a été nommée deuxième Commissaire aux comptes titulaire et la société COMEXPERT, deuxième Commissaire aux comptes suppléant, par assemblée générale du 30 septembre 2003 pour une durée de six exercices soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra en l'an 2009 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2009.

Rémunérations et avantages reçus par les mandataires sociaux.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte en annexe de la rémunération totale et des avantages de toute nature reçus, durant l'exercice, par chaque mandataire social.

IX – PARTICIPATION DES SALARIES AU CAPITAL

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous précisons qu'au 31 mars 2008 aucun salarié ne détenait d'actions de la société au titre d'un dispositif de gestion collective.

X – INFORMATIONS SOCIALES

A la date du 31 mars 2008, AES Chemunex présentait un effectif total de 272 personnes réparti comme suit :

- Combourg : 152 salariés
- Ker Lann : 81 salariés
- Vileneuve d'Ascq : Site fermé
- Saint Jean d'Illac : Site fermé
- Ivry sur Seine : 39 salariés

Les embauches au cours de l'exercice 2007/2008 ont été :

- 19 CDI
- 57 CDD

Celles-ci ont été faites sans difficulté notable de recrutement.

Au cours de l'exercice 2007/2008, les départs ont eu pour origine :

- Licenciements : 6
- Fin de CDD : 38
- Démission : 9
- Retraite : 2
- Fin de période d'essai: 4
- Décès : 1
- Rupture de CDD : 2

La société a fait appel à une main d'œuvre extérieure : intérimaires et stagiaires.

La durée de travail pour les salariés à temps plein est de :

- Pour les établissements de Combourg et Ker Lann : 35 heures hebdomadaires ;
- Pour l'établissement d'Ivry : 38 heures hebdomadaires. Un repos compensateur de 5 jours est accordé afin de respecter les dispositions de la loi sur les 35 heures.

La société emploie des salariés à temps partiel : 50% et 80%.

L'absentéisme est lié à des arrêts maladie, congés de maternité et congé parental d'éducation.

- Les rémunérations respectent les barèmes appliqués dans le secteur de la Métallurgie.

- Concernant l'égalité professionnelle homme – femmes :

- la rémunération est identique pour une responsabilité / fonction identique,
- la parité est de 136 hommes et 136 femmes au 31 mars 2008.

- Les relations professionnelles sont bonnes. Il n'y a pas eu d'accord collectif signé au cours de l'exercice 2007 / 2008.

Les conditions d'hygiène et sécurité sont respectées selon les normes applicables. Les dépenses de formation de la société se sont élevées à 2.1% de la masse salariale, soit 0,5% en sus de la participation légale de l'employeur. La société emploie 3 salariés reconnus par la COTOREP. La société a également un contrat de fournitures avec un atelier protégé. La société a payé à l'AGEFIPH un montant de 48.572 € au titre de l'année civile 2007.

XI – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

Les produits fabriqués et commercialisés par la société demandent une consommation modérée de ressources en eau, matières premières et énergie qui ne justifie pas de mesures spécifiques pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables.

Hormis le traitement de certains déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés qui sont traités directement par une société spécialisée pour ce type de déchets, aucune autre mesure n'est nécessitée pour limiter les atteintes à l'équilibre biologique, aux milieux naturels, aux espèces animales et végétales protégées. L'activité de l'entreprise ne nécessite aucune démarche d'évaluation ou de certification en matière d'environnement, ni l'existence au sein de la société de services internes de gestion de l'environnement.

XII – AUGMENTATION DE CAPITAL RESERVEE AUX SALARIES

Nous devons vous exposer les termes de l'article L 225-129 du Code de commerce qui prévoit l'obligation, lorsque le personnel de la société détient moins de 3 % du capital, de présenter à l'assemblée générale un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du travail en faveur des salariés.

La présentation d'un tel projet de résolution, qui intervient dans le cadre d'une consultation triennale des actionnaires, est conforme aux dispositions légales mais il s'avère sans rapport avec la situation actuelle de la société. Vous serez donc invités à vous prononcer pour le rejet du projet de résolution susvisé.

XIII - ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée Générale Mixte le 30 Septembre 2008 à 11 heures 15, dans les locaux de la société THEMIS, Parc EDONIA, Rue de la Terre Adélie, bâtiment O, à SAINT-GREGOIRE (35760), à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR ORDINAIRE

- Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice clos le 31 mars 2008,
- Présentation du rapport sur les procédures de contrôle interne visées à l'article L 225-37 alinéa 6 du Code de Commerce,
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2008 et rapport spécial sur les conventions réglementées,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur le contrôle interne en application de l'article L 225-235 alinéa 5 du Code de Commerce,
- Examen et approbation des comptes et opérations de l'exercice de la société,
- Quitus aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes,
- Approbation des conventions réglementées,
- Affectation du résultat,
- Questions diverses.

ORDRE DU JOUR EXTRAORDINAIRE

- Augmentation de capital réservée aux salariés en application des dispositions de l'article L.225-129-6 du Code de Commerce,
- Pouvoirs à conférer.

Votre conseil vous invite à adopter les résolutions qu'il soumet à votre vote.

Le Conseil d'Administration.